



Sommaire

TRANSPORTS - Boulevard du Parisis : les opposants à l'offensive p. 3
- Liaison Picardie-Roissy : le tracé sud est le seul acceptable pour les associations p. 4

URBANISME - Europa City, le doute s'installe. p. 6

ENERGIES - Des éoliennes en Val-d'Oise ? p. 8
- Louvres toujours sous la ligne THT p. 10
- Utiliser les déchets pour la méthanisation p. 11
- La lutte d'Agleau dans l'Agglo p. 12

FORET - Une place prééminente au « paysager » pour Montmorency p. 13

ESPACES NATURELS - A quoi rêvent les associations pour les buttes du Parisis p. 14
- Nettoyage dans le Vexin pour Les 3 Tilleuls p. 15 -
- Les oiseaux de Stors p. 15

FAUNE - L'ami blaireau p. 16



PHOTO MONTAGE RACCORP'S IDF



RACCORP'S IDF



RACCORP'S IDF



DR



RACCORP'S IDF

20 ans déjà !

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

Le 13 octobre dernier, VOE a fêté à Grisy-les-Plâtres ses 20 ans d'actions de défense de l'environnement.



HERVE DREZ

À cette occasion, René Le Mée, président d'honneur, a rappelé les faits les plus marquants et a rendu hommage à celles et ceux qui en ont été les acteurs.

Ensuite, Jacques Dauphin, chargé de mission d'Ile-de-France Environnement, a animé un débat sur les territoires ruraux et périurbains en présence de Daniel Desse, vice-président du conseil général en charge de l'environnement, et de Yves Périllon, ancien inspecteur des sites.

Ces vingt ans sont une étape et l'occasion d'un moment de réflexion sur le passé pour mieux préparer l'avenir.

Car ce bilan permet de faire le point sur des dossiers qui sont malheureusement toujours d'actualité, comme les nuisances de Roissy, les sites de déchetterie comme Épinay-Champlâtreux, l'eau cyanurée à Louvres ou encore l'urbanisation des lisières...

Ceux sur lesquels on a pu avancer : la charte sur la vallée de l'Ysieux et celle sur la vallée de Chauvry, l'extension du périmètre d'étude du PNR Oise-Pays de France, le tracé de l'A16...

Et ceux qui sont apparus : la régression des terres agricoles (Europa City et la Plaine de France en général, la plaine de Pierrelaye), le traitement de la forêt qui subit la même industrialisation qu'a connue l'agriculture : intrans, mécanisation, etc., les projets d'urbanisme qui, contrairement, aux grandes orientations du Sdrif, grignotent les espaces naturels de proximité et mitent de plus en plus les espaces inter-villes.

Force est de constater que les mêmes leures (emplois et logements) génèrent toujours les mêmes solutions à court terme sans aucune réflexion sur l'avenir avec la même vision centralisatrice, renforcée encore plus ces derniers temps avec Le Grand Paris.

PHOTOS DE COUVERTURE :
PHOTOMONTAGE À PARTIR
D'UNE VUE DU VEXIN
ET MISE EN VALEUR
DE QUELQUES ÉNERGIES
INCONTOURNABLES.

Mieux traiter les déchets

Le 26 octobre, la 8^e édition des Respirations d'Enghien a accueilli Charles Stirnweiss, président du syndicat mixte des transports et du traitement des déchets ménagers de Moselle Est, un exemple à suivre pour le syndicat Émeraude qui maltraite à Montlignon les déchets ménagers de la vallée de Montmorency. Le Sydeme vient d'inaugurer son installation de méthanisation des déchets organiques (épluchures, restes de repas, déchets de jardin...) dans des sacs spécifiques (verts). Une seule collecte est effectuée des sacs de diverses couleurs (jaune pour les papiers, noir pour les autres déchets...). Pour les élus du syndicat Émeraude, le déplacement e Moselle s'impose. (Lire en page 11) WWW.SYDEME.FR ■■■

Les Sentiers du Parisis

SENTIERS DU PARISIS Les buttes du Parisis sont sillonnées de sentiers entre Franconville, Argenteuil, Sannois et Cormeilles qui circulent à travers plusieurs hectares de forêt et de prairies peu connus des amateurs de promenade et de nature. Les Sentiers du Parisis se sont créés pour proposer différents thèmes de découverte : *Les Sentiers en anglais*, où toutes nos conversations se font en anglais pendant la balade pour développer vocabulaire et *tchatche* sans aucun stress... *Les Sentiers Toutous* pour propriétaires de chiens ; mais aussi *Les Sentiers des sources*, *Les Sentiers ornitho...* et bien d'autres projets... comme ouvrir de nouveaux sentiers, marcher en compagnie des ânes... SENTIERSDUPARISIS@GMAIL.COM ■■■



VIDEO JTFI

VOE A SIGNÉ LA PÉTITION DE SOUTIEN AUX OPPOSANTS À L'AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES ET UN DES ADHÉRENTS A PARTICIPÉ À LA MANIFESTATION DU 17 NOVEMBRE 2012 OÙ, DANS UNE INTERVIEW À TF1, IL A FAIT LE RAPPROCHEMENT ENTRE LES ESPACES AGRICOLES DÉTRUITS À NANTES ET CEUX À GONESSE.

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement
Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992
Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont
Tél. : 01 39 35 00 50
valdoise-environnement@orange.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védy
ISSN 1252-0365 Imp. LG Impression



Avenue du Parisis (BIP) : la concertation publique tourne à l'avantage des opposants !

liaison
routière

LE PROJET¹ du conseil général du Val-d'Oise – évalué à quelque 500 millions d'euros – date de 1934, à une période où n'existaient ni l'A 104 au nord ni l'A 15 et l'A 86 au sud qui relient aujourd'hui les pôles de Cergy et Argenteuil à Roissy.

Dès l'annonce de la consultation à venir, en 2011, dix-sept associations et organisations présentes sur les sept communes concernées par ce projet se

sont concertées et ont décidé de constituer le Collectif Vivre sans Bip² pour unir leurs forces en vue d'alerter leurs concitoyens sur le caractère inutile et dangereux d'un tel projet et faire prévaloir des propositions alternatives, moins coûteuses et mieux adaptées aux besoins réels des Valdoisiens.

La première phase de la concertation a été relativement tranquille pour les élus du conseil général du Val-d'Oise, même si la majorité des rares riverains présents a soulevé de nombreuses objections au projet présenté. Comme l'a écrit le garant de la concertation dans son rapport d'étape publié le 13 juin 2012, « le public a été très peu présent aux réunions publiques » puisque seulement « 230 personnes ont participé aux réunions » de Sarcelles (8 mars), Arnouville (14 mars) et Garges-lès-Gonesse (27 mars), soit moins de 80 personnes en moyenne à chaque réunion.

La seconde phase de la concertation a pris une tout autre tournure : dans des salles des fêtes pleines à craquer dès la réunion de Soisy (25 septembre) 400 personnes, puis à Montmorency (11 octobre) 450 présents, à Groslay (16 octobre) 250 présents et à Deuil (13 novembre) 700 personnes, MM. Bazin, président du CG³, et Sueur, vice-président en charge des transports, ont découvert la capacité de la population à se faire entendre, à établir un autre relevé des urgences en matière de déplacements et d'aménagements et à proposer des actions fondées sur une autre conception de l'intérêt général et de la préparation de l'avenir.

Certes, beaucoup de riverains n'ont pas eu le loisir de s'exprimer, les membres du CG présents à la tribune ayant décidé de limiter à trois heures la durée des réunions. Mais il est remarquable que, lors de ces dernières réunions, presque plus aucun riverain ne s'est

exprimé pour soutenir le projet du CG ; au contraire, les personnes qui ont réussi à prendre la parole ont

presque toutes combattu ce projet d'un autre siècle au motif qu'il ne correspond plus ni aux besoins des populations locales ni aux impératifs d'aménagement des transports dans la région.

Le projet baptisé « Avenue du Parisis » n'est qu'une autoroute urbaine qui couperait en

deux les communes traversées, augmenterait les difficultés de circulation des habitants et ajouterait de nouvelles nuisances environnementales à celles qui existent déjà (Roissy). À l'heure de la raréfaction des ressources en énergies fossiles et des préoccupations climatiques, il serait urgent de tout miser sur les transports en commun en Ile-de-France et non sur les transports individuels.

Chacun avec son style et ses mots a souligné l'incohérence d'un tel projet avec les valeurs nouvelles portées par les populations du Val-d'Oise et d'Île-de-France : respect de l'environnement, préservation des dernières terres agricoles cultivées et des rares espaces naturels à proximité de nos agglomérations, lutte contre la pollution, réduction du recours à la voiture, priorité donnée aux transports propres pour préserver la santé des populations et éviter d'accroître les difficultés financières actuelles (augmentation de la charge de la dette et augmentation de la fiscalité). Le monde a changé, il serait temps que les promoteurs du projet s'en rendent compte.

La concertation qui s'est achevée à Deuil-la-Barre a déjà permis de démentir les effets bénéfiques annoncés par le CG aussi bien en termes de créations d'emplois que de fluidification des déplacements locaux. Les avis exprimés depuis le début de la concertation se complètent intelligemment et imposent une même conclusion : le rejet d'un projet inutile, dangereux et coûteux et le besoin d'une vraie concertation sur les solutions à mettre en œuvre par des actions en cohérence avec le Sdrif pour résoudre les points noirs réellement constatés et améliorer les infrastructures (voies piétonnes, pistes cyclables, dessertes TC⁴ à proximité des quartiers à forte densité d'habitation) pour des déplacements alternatifs à la voiture.

LE COLLECTIF VIVRE SANS BIP ■ ■ ■



LA SALLE DES FÊTES À SOISY, LE 25 SEPTEMBRE 2012.

VIVRE SANS BIP

Le BIP consiste à achever le boudage de la liaison entre les autoroutes A1 et A15 en joignant le BIP Est (entre l'A1 et la RD 84 à Bonneuil-en-France) et le BIP Ouest (entre l'A15 et la RD 109 à Soisy-sous-Montmorency.)

1. WWW.VALDOISE.FR/9647-AMENAGEMENT-DE-L-AVENUE-DU-PARISIS.HTM

2. POUR SOUTENIR L'ACTION DU COLLECTIF SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE SUR LE SITE : [HTTP://VIVRESANSBIP.FR](http://VIVRESANSBIP.FR)
VIVRESANSBIP@GMAIL.COM

3. CG : CONSEIL GÉNÉRAL.

4. TC : TRANSPORT EN COMMUN.

LIRE ARTICLE DANS AGORA 95 N° 26 D'AVRIL 2012 ET LIAISON N° 143 DE MARS 2012.



Collectif Vivre sans BIP :
- À l'écoute de la nature
- Association de défense de la côte de Deuil
- Association des Fanaudes
- Association des jardiniers de la côte de Deuil
- Bouge la ville Deuil-la-B.
- Bouge la ville Groslay
- Décidé-e-s - Montmagny
- Emergence - Garges-lès-G.
- GAM - MCY
- Les Amis de la Terre 95
- Mieux se déplacer à bicyclette vallée de Montmorency
- Oxygène de Soisy
- Sarcelles Environnement
- Val-d'Oise Environnement



PICARDIE-ROISSY : Ne pas opposer les intérêts des territoires, favoriser le moindre impact environnemental

POSITION DE VOE

❶ DEMANDER QUE L'ÉTUDE EN COURS SUR L'INTÉRÊT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PROJET POUR LA LIAISON PICARDIE-ROISSY SOIT ÉTENDUE À L'INTÉRÊT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PROJET « BARREAU DE GONESSE », PUISQUE LES ÉLUS DE L'EST DU VAL-D'OISE OPPOSENT CES DEUX PROJETS.

❷ CONTESTER LE FAIT QUE L'IMPACT SUR L'AGRICULTURE DE LA LIAISON PICARDIE-ROISSY POUR LES DEUX OPTIONS SOIT CUMULÉ AVEC L'IMPACT DU BARREAU FERRÉ. DE CE FAIT, L'OPTION LA PLUS PROCHE DU BARREAU EST SURPÉNalisée.

❸ PRENDRE EN COMPTE LE TRÈS FORT IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'OPTION CENTRE.

❹ MAINTENIR LA POSITION EN FAVEUR DE L'OPTION SUD, LE SURCÔÛ POUVANT ÊTRE COMPENSÉ PAR L'ABANDON DE PROJETS MOINS UTILES POUR LES POPULATIONS DU TERRITOIRE (BARREAU DE GONESSE, GARE DU GRAND PARIS SUR LE TRIANGLE DE GONESSE).

❺ INTERPELLER LES ACTEURS DE PICARDIE : SI LE PROJET PICARDIE-ROISSY EST IMPORTANT POUR LEUR TERRITOIRE, ALORS, ILS NE PEUVENT PAS RESTER SPECTATEURS DU DÉBAT SUR LE CHOIX DU TRACÉ.



UN DES PAYSAGES TOUCHÉS PAR LE TRACÉ CENTRE.

HERVÉ DÉHEZ

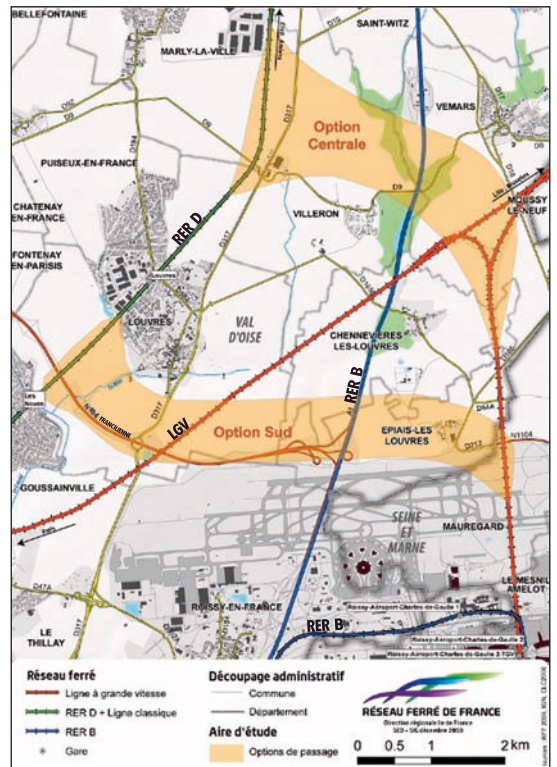
LORS du débat public du printemps 2010, la position de IDFE¹ et celle de VOE étaient le refus d'opposer les territoires entre eux ; la fusion des deux projets (Picardie-Roissy et barreau de Gonesse) semblant impossible, un avis favorable a été donné aux deux, avec priorité à l'option sud pour la LGV².

Les associations ont refusé d'entrer dans les oppositions entre les élus de Picardie, favorables à la LGV sans trop regarder l'impact du projet dans le Val-d'Oise, et ceux du Val-d'Oise, considérant qu'il ne devrait y avoir qu'un projet : le barreau de Gonesse.

Après avoir abandonné l'option nord, RFF³ ainsi que le Stif⁴ et le CG⁵ 95 procèdent à toute une série de consultations. VOE et le Collectif pour le triangle de Gonesse mettent alors en évidence que le barreau de Gonesse n'a aucun intérêt pour le territoire de l'est du Val-d'Oise, qu'il ne facilitera pas l'accès aux emplois de Roissy, qu'il ne répond qu'aux intérêts du PIEX⁶ et d'Immochan pour urbaniser le triangle. Les habitants de Villeron et de Vémars y sont fortement opposés. Des banderoles « Non à la liaison Picardie-Roissy » sont apparues sur la mairie de Vémars, de Villeron et d'ailleurs. Les élus, eux, campent sur leur position.

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE ■ ■ ■

En juin 2012, RFF opte pour le tracé centre : coût inférieur et fragilisation moindre de l'activité agricole que l'option sud. Mais les habitants de Villeron et de Vémars y sont fortement opposés. Des banderoles « Non à la liaison Picardie-Roissy » sont apparues sur la mairie de Vémars, de Villeron et d'ailleurs. Les élus, eux, campent sur leur position.



CI-DESSUS : L'OPTION CENTRE RETENUE PAR RFF ET L'OPTION SUD QUI A LA PRÉFÉRENCE DES ASSOCIATIONS.
CI-CONTRE LE BARREAU FERRÉ DE GONESSE.

1. IDFE : ÎLE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT.
2. LGV : LIGNE À GRANDE VITESSE.
3. RFF : RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE.
4. STIF : SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE.
5. CG : CONSEIL GÉNÉRAL.
6. PIEX : PARC INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS PARIS-NORD VILLEPINTE.

Pour les associations valdoisiennes, priorité au tracé sud

liaison
ferroviaire

CE DOSSIER, liaison LGV Picardie-Roissy, comportait trois hypothèses de tracé. Celle prévue au nord a été abandonnée, et il reste actuellement à l'étude deux projets, à savoir un tracé central et un, au sud, le long des pistes de l'aéroport et de la future continuité de la francilienne A104, entre Roissy et Mitry-Mory.

Le projet central

D'après les études menées par RFF, il semble qu'il serait plus destructeur en matière d'environnement, mais moins coûteux à réaliser.

Il est vrai que cette ligne LGV passerait par le vallon de la Michelette, le bois d'Argenteuil, la plaine agricole entre Louvres et Vémars, bref sur un corridor biologique pour le passage de la faune sauvage en liaison avec le PNR Oise Pays-de-France (bois Saint-Laurent à Plailly). Le paysage de la plaine agricole entre Vémars, Louvres et Villeron serait saccagé à jamais puisqu'il y aurait l'édification de merlons alors que le paysage actuel est plat et agricole, parfois boisé, et qu'il est caractéristique de celui de la Plaine de France. En raison de cette coupure, l'activité agricole sera fortement impactée.

Le tracé sud

Son coût est plus élevé, mais il faut rappeler que, dans l'ouest de la région parisienne, on n'a pas hésité à créer des tunnels pour l'A 86 entre Rueil-Malmaison et Versailles, ou sous la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Ainsi, les régions de l'Ouest, plus riches, sont préservées et les régions de l'Est, plus pauvres, ne sont bonnes qu'à recevoir des merlons de terre végétalisés avec des sapins... et encore, si les promesses sont tenues, car, depuis vingt ans, il n'y a eu aucun aménagement paysager à Vémars pour limiter l'impact induit par les infrastructures du TGV Nord !

Le tracé sud, prévu le long de la Francilienne A104, mérite de continuer à être étudié.

Utilité de cette liaison pour la Picardie...

Cette liaison bénéficiera principalement aux habitants de l'Oise pour accéder à diverses destinations TGV en partance de la gare ferrée de Roissy et pour prendre l'avion à partir de cette aérogare. Ils pourront la rejoindre depuis Amiens par un TGV roulant à 160 km/h.

Il est aussi prévu une circulation de TER à partir de Creil. Actuellement, environ 15 % des salariés de Roissy viennent de Picardie (soit 13 500) et moins de 3 % d'entre eux viennent en transport en commun. Sachant qu'à Roissy seulement 15 % de l'ensemble des 90 000 salariés viennent en transport en commun, il est optimiste de penser que 10 % des Picards

travaillant à Roissy utiliseront le TER, soit un peu plus d'un millier.

Lors de toutes les réunions publiques, les élus, les partis politiques et les associations de Picardie ont reconnu l'utilité de cette liaison, mais laissent le Val-d'Oise débattre du tracé.

...et pour le Val-d'Oise

Pour les habitants du Val-d'Oise, la liaison TGV n'a aucune utilité, les TER desserviront la gare de Fosses-Surwilliers pour le tracé central, Fosses-Surwilliers et Louvres pour le tracé sud. La très forte urbanisation de Louvres est à prendre en considération pour le choix du tracé.

Les élus de l'est du Val-d'Oise prennent toujours vivement position contre la liaison Picardie-Roissy et considèrent que le barreau ferré sur le triangle de Gonesse, qui arrive au Parc des expositions et qu'ils souhaiteraient voir prolongé jusqu'à Roissy, serait le seul projet utile. Lors de la concertation sur le barreau de Gonesse, il a été reconnu que les habitants de Gousainville ne l'utiliseraient pas, alors les Picards... A cela, RFF répond qu'ils ne savent pas faire rouler sur les mêmes voies des TGV, des TER et des RER et que c'est déjà bien assez compliqué pour le fonctionnement du RER D. Pour manifester son opposition, la municipalité de Vémars a lancé une pétition et posé de nombreuses pancartes et banderoles autour du village.

Préserver l'intégrité du territoire

VOE n'acceptera pas le tracé central qui va supprimer au nord de l'aéroport de Roissy le dernier territoire de la faune sauvage (chevreuils, renards, sangliers...) en liaison avec le PNR Oise-Pays de France. Il ne laissera pas couper une plaine agricole par d'immenses merlons ou que Vémars soit entièrement entouré de buttes, de ponts, d'entrepôts et autres infrastructures...

Pour VOE, l'utilité du barreau de Gonesse n'est pas démontrée. Quant à la liaison Picardie-Roissy, si son utilité est confirmée, c'est aux Valdoisiens, soutenus par les Picards, d'en rechercher dans la partie sud le tracé le plus acceptable, même si le coût en est plus élevé.

HERVÉ DEHEZ, VOE ■ ■ ■
RÉSIDENT À VÉMARS

LIGNE LGV PARIS-NORMANDIE

VOE est satisfait de ne plus voir dans le projet de Sdrif, approuvé par le conseil régional le 25 octobre, la liaison LGV entre Cergy et Roissy passant par la vallée de Chauvry. Le projet de Sdrif sera mis en enquête publique début 2013.

*La liaison Picardie-Roissy
par le tracé central
est un projet bénéfique
pour une partie
des habitants de Creil
au détriment de ceux
de Roissy qui en subiront
les conséquences
écologiques
et financières !*



TRIANGLE DE GONESSE : les opposants donnent de la voix le doute s'installe

Avec la révision du Sdrif, la pression monte. L'idée même d'urbaniser le triangle de Gonesse pose problème. Pour preuve, le Sdrif de 1994 avait classé la partie centrale en espace partiellement urbanisable, or rien ne s'est fait, sauf l'acquisition de 120 ha par le groupe Axa, à des fins spéculatives. Et le projet n'a de sens que si la gare en plein champ, celle du métro du Grand Paris, se réalise. Or, là aussi, le doute s'installe quant aux moyens financiers...

1. CVDD : CONSEIL VALDOISIEN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

YA ET JA À LA PÊCHE AUX POISSONS DE LUXE (ET AUX MIRIFIQUES EMPLOIS) DU CENTRE AQUATIQUE D'AUCHAN...



RACORD'S IDF



LA VIGIE ÉCOLOGIENNE

EN 2008, sans débat et sur la base d'un vague projet de technopole proposé par EPA Plaine de France, le Sdrif a inscrit la partie sud du triangle de Gonesse en urbanisation conditionnelle. Il semble que tout soit bon pour urbaniser ces terres agricoles : circuit de Formule 1, très vite sorti de la course par le projet concurrent du maire de Sarcelles, ensuite déménagement de Roland Garros, aujourd'hui, plus pugnace, c'est le groupe Auchan qui fait la course en tête pour occuper l'espace.

Auchan est directement intervenu dans le débat public sur le Grand Paris, en annonçant son projet Europa City par un cahier d'acteur dans lequel il conditionnait la mise en œuvre du projet de centre commercial, doté d'équipements dédiés aux loisirs et à la culture, à l'implantation d'une gare sur le triangle de Gonesse. La gare optionnelle est alors devenue définitive. Le cahier d'acteur d'Auchan a eu pour autre effet... la création du Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG)... Le débat a pu s'engager ! Et un premier forum s'est tenu à Aulnay-sous-Bois (93), le 11 février 2012, sur le thème : faut-il urbaniser le Triangle (lire *Agora* 95 d'avril 2012).

Deuxième forum du collectif : illusion sur les emplois à créer

Le 22 septembre 2012, quelques jours après la présentation par Europa City de délirants projets architecturaux (lire page suivante), le collectif tenait un deuxième forum, à Villiers-le-Bel, sur la grande illusion des milliers d'emplois annoncés. Les créations d'activités, comme tous ces « grands projets » qui les prennent comme alibi, sont toujours surestimées, sans jamais tenir compte des suppressions de postes de travail de proximité et des déplacements d'emplois.

Le projet de Sdrif 2013

Contrairement au Sdrif de 2008, l'avenir du triangle de Gonesse a été un des sujets en débat lors de l'élaboration du projet de Sdrif 2013, voté par le conseil

régional le 25 octobre. S'il n'est pas mis fin au risque d'urbanisation, celle-ci est limitée à 300 ha maximum, avec un front urbain d'intérêt régional (contre 475 ha au Sdrif 2008) et le maintien de 400 ha agricoles. Le projet Europa City n'est pas validé. C'est une première victoire, l'action du Collectif continue pour maintenir le triangle de Gonesse agricole.

Qui veut d'Europa City ?

Un amendement de l'UMP visant à introduire Europa City sur le triangle de Gonesse dans le texte du Sdrif a été rejeté ; en revanche, un amendement renforçant les conditions pour pouvoir urbaniser les 300 ha a été voté. À ce jour, trois des cinq groupes politiques de la majorité régionale se sont prononcés contre Europa City sur le triangle de Gonesse : Europe-Écologie les Verts, le Front de Gauche et Alternatifs, le Front de Gauche Parti communiste... les autres groupes sont dubitatifs. Le maire de Gonesse et les intercommunalités Val de France et Roissy Porte de France soutiennent le projet. En Seine-Saint-Denis, les communes proches commencent à s'interroger, le conseil municipal de Blanc-Mesnil s'est prononcé contre. Au niveau du conseil général du Val-d'Oise, un groupe de travail spécifique Europa City a été décidé au sein du CVDD¹.

Le compte n'y est pas

L'EPA Plaine de France essaie désespérément de négocier avec la profession agricole un compromis d'urbanisation de 300 ha contre le maintien d'un carré vert agricole de 400 ha, en oubliant que 90 ha de terres agricoles sont sous la menace d'être transformés en golf au nord du triangle. Réduire fortement l'espace agricole compromet les garanties de pérennité de l'activité.

Contrairement à certaines déclarations, Europa City sur le triangle de Gonesse, ce n'est pas pour demain !

COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE ■■■

EUROPA CITY : Les architectes se « déchaînent » sur des concepts « hors sol »

LE GROUPE AUCHAN a financé une exposition inaugurée à la Maison de l'architecture de Paris, le 19 septembre 2012. Ce n'est certainement pas par hasard, que cette exposition s'est déroulée en pleine période d'écriture du projet de Sdrif 2013. Elle était censée proposer la vision du projet de quatre équipes internationales d'architectes, accompagnées dans leur réflexion par un comité de pilotage composé de représentants institutionnels des instances locales et régionales. Un véritable « délire » d'artistes...

Extraits de la brochure de présentation intitulée *Europacity 2012 Alliage(s) et Territoire(s)* :

Les toitures sont particulièrement prisées par les architectes : elles se déclinent en « agricole », « nuage », « multifonctionnelle ».

« Il s'agit de bâtir une nouvelle icône mondiale. » ❹

Le projet devient un espace vert

« Un espace naturel unique aux portes de Paris... La toiture est largement végétalisée, créant un large espace vert accessible, prolongeant la coulée verte qui traverse le triangle [...] ❶ et devient un grand parc qui raconte l'histoire des paysages européens ». « La coulée bleue sculpte une fine vallée à la végétation des sous-bois et zones humides ». ❷ « Une rivière s'infiltre de part en part du carré. Ce cours d'eau évoque les fleuves des villes européennes, créant dans le projet comme à Paris, une rive gauche et une rive droite »... ❸

Une toiture agricole

La toiture du projet joue un rôle important dans la gestion durable d'EuropaCity : grâce à son épaisseur, la toiture assure une isolation thermique et phonique optimales et possède un grand potentiel d'absorption des eaux pluviales. L'inclinaison vers le sud-ouest optimise son exposition solaire. La chaleur dégagée par les activités situées en dessous de la toiture permet d'étendre la période de culture.

On surélève les zones de culture qui sont chauffées par les activités situées en dessous !

« Au lieu de bâtir sur les champs agricoles, ceux-ci sont surélevés et les éléments du programme viennent se glisser en dessous ». « La chaleur dégagée par les activités situées en dessous de la toiture permet d'étendre la période de culture. » ❸

Les associations qui interviennent pour que ce projet ne détruise pas la fonctionnalité agricole des 700 ha du triangle de Gonesse espèrent que les quelques précisions données par les architectes sélectionnés par Auchan seront versées au débat. ■ ■ ■

Leur conception de l'agri-culture



Le projet SNOHETTA

Promouvoir l'agriculture urbaine

Europa City va valoriser la nature agricole de ce site au lieu de la diluer. La proximité de ces terres agricoles avec le centre-ville est unique et constitue un atout précieux pour Europa City. En intégrant totalement l'agriculture dans le tissu même du développement, nous fusionnons les concepts d'Agriculture et de Culture pour créer un nouveau concept périurbain :

L'Agri-Culture.

Agri+Culture

Snohetta part du postulat suivant : « Never build on a greenfield site. » Au lieu de bâtir sur les champs agricoles, ceux-ci sont surélevés et les éléments du programme viennent se glisser en dessous. Ainsi, le projet propose un nouveau type de péri-urbanité mêlant les atouts des espaces urbains à ceux de la périphérie rurale : « Agri+Culture ».

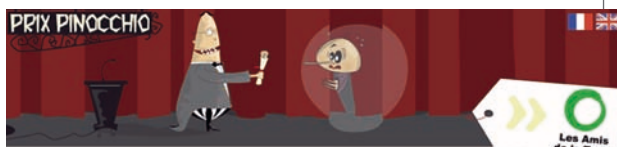
* « Ne jamais construire sur un espace vert. »

Illustration du concept de soulèvement de la terre agricole



Le projet BIG : synergie énergétique.

Auchan reçoit le deuxième Prix Pinocchio « Plus vert que vert » décerné chaque année par les Amis de la Terre.



Et pourquoi pas, tout simplement, des terres agricoles, à leur altitude actuelle, pour faire du maraîchage bio de proximité ?

- ❶ BIG
- ❷ MANUELLE GAUTRAND ARCHITECTURE
- ❸ SNOHETTA
- ❹ VALODE ET PISTRE

Le collectif pour le triangle de Gonesse est composé de :

- Adhevo
- AFCEL (Gonesse)
- Alliance pour la santé (Arnouville)
- Amis de la Terre 95
- Association Ecouen Environnement
- Aulnay Environnement
- Bien Vivre au Thillay
- Bien Vivre à Vémars
- Capade Sud (Aulnay)
- Environnement 93
- MNLE 93
- Haut Val-d'Oise Ecologie
- Le Blanc-Mesnil c'est vous, Le Blanc-Mesnil pour vous
- Nouvelles Énergies de Villiers-le-Bel
- Sarcelles Environnement
- Toutlemondeilestbio (Arnouville)
- Val-d'Oise Environnement
- La Vigie d'Écouen

WWW.CPTG.FR
CONTACT@CPTG.FR



Pas de « filles du vent » dans le Vexin ou en Plaine de France ?

On ne peut parler d'éolien si on ne parle pas en même temps du nucléaire.

SI LES ÉOLIENNES n'ont pas toujours bonne presse, c'est parce qu'un lobby nucléaire opaque, avec à sa tête la Fédération environnement durable, violemment anti-éolien, s'acharne à diffuser des mensonges. Le Comité d'orientation stratégique de la FED¹, présidé par Valéry Giscard d'Estaing, est lié par ce dernier à Framatome-Creusot-Loire et détient le monopole de l'électricité ; il impose le choix du nucléaire pour la production d'électricité.

Le Comité d'orientation stratégique de la FED comprend huit membres dont Marcel Boiteux, ancien PDG d'EDF. VGE, marié à Anne-Aymone Schneider, la petite-fille du baron Schneider, se trouve ainsi lié à Framatome-Creusot-Loire. Quand VGE a été président de la République, il a « placé » toute sa famille. Ses quatre cousins : Jacques à la tête des mines d'uranium du Niger et du Gabon organise la synergie CEA/Framatome ; Philippe est à la tête de Thomson-CSF branche nucléaire ; François, PDG de la Banque BFCE, permet le financement du nucléaire ; Antoine est directeur financier de Schneider Electric ; enfin, Olivia, sa nièce, liée au précédent, est directrice générale de NPA².

Briser toute alternative énergétique

Tout a été fait pour détruire l'industrie française de l'éolien, du solaire et de la géothermie qui étaient en pointe dans les années 1970 en utilisant le mensonge jusqu'à l'absurde, en faisant l'éloge du nucléaire moins cher et en instaurant des blocages juridiques :

→ limitation des implantations ZDE³ : 13 communes retenues sur 185 dans le Val-d'Oise et là où le vent est le moins favorable, curieux non ?

Les arguments contre l'éolien

→ L'inesthétique des éoliennes (qu'en est-il d'une centrale nucléaire et des milliers de pylônes THT⁵ ?)

→ Certains oiseaux tués dans les pales (comme pour les lignes THT).

→ Des radiations et un bourdonnement pénible pour le voisinage (idem pour les lignes THT).

Les arguments pour l'éolien

ESTHÉTIQUES. Elles sont de formes simples, aérodynamiques, épurées.

POLLUTION. Elles sont peu bruyantes : au pied d'une éolienne dans les champs, le niveau sonore est équivalent à celui de l'intérieur d'une voiture et inaudible à 200 mètres.

SANTÉ. Elles ne sont pas toxiques et n'émettent pas de radiations comme les lignes THT : aucun risque à plus de 500 m des habitations.

DÉMANTÈLEMENT. Quelques jours. Tout est recyclable.

COÛT. À la charge du producteur, non financé par l'impôt. Tout le contraire du nucléaire dont au moins la moitié des coûts est financée par l'impôt, générant en grande partie la dette actuelle.

SOURCE D'APPROVISIONNEMENT : Gratuite, de proximité, non polluante (sans CO₂) puisque l'électricité parcourt le trajet le plus court sans perte pour arriver à l'utilisateur, contrairement au nucléaire.

TRANSPORT : pas de ligne THT.

- classement en ICPE⁴ comme pour une décharge (facilitant l'accès aux tribunaux pour les pronucléaires/antiéoliens) ;
- instauration de lourdes taxes ;
- exigence d'au moins cinq éoliennes par site (alors qu'une éolienne de 10 MW s'intègre mieux que cinq de 2 MW en série et que la tendance industrielle est à produire des 10 MW) ;
- attaque de tout projet par la voie médiatique.

Pourtant, d'après un récent sondage de l'Ademe, 76 % des Français sont favorables aux éoliennes. Nos voisins sont devenus les champions du renouvelable et viennent de franchir le cap des 100 000 MW éoliens, ce qui équivaut à 40 réacteurs nucléaires. La France, elle, doit se résoudre à importer pour assurer le retard de la transition énergétique.

Le nucléaire est une imposture

L'imposture, c'est de ne pas intégrer dans les coûts du nucléaire le retraitement, le démantèlement, le stockage des déchets... L'imposture, c'est de refuser de comparer un risque majeur nucléaire à l'inconvénient mineur paysager de quelques éoliennes.

Pas de Fukushima-sur-Seine

- Three Mile Island (1979) : 430 enfants mort-nés (connus), des cancers, quinze ans de décontamination, vingt ans de démantèlement pas encore terminé.
- Tchernobyl (1986) : 9 millions d'adultes et plus de 2 millions d'enfants souffrent des conséquences de la fusion du réacteur et la tragédie ne fait que commencer ; il faut aussi compter les 100 000 liquidateurs décédés, une population toujours irradiée, la nécessaire construction d'un deuxième sarcophage.
- Fukushima (2011) une population toujours irradiée jusqu'à Tokyo (250 km), l'équivalent de l'Île-de-France, cent ans de décontamination.

N'oublions pas que Flamanville, Paluel, Penly ou Nogent-sur-Seine sont à 120 km...

Des élus du Vexin, les Amis du PNR du Vexin, des associations sont opposés à l'implantation d'éoliennes au nom de la défense des paysages. C'est un argument respectable. Pour les amis du PNR du Vexin français, ils estiment que le territoire se prête mal à l'implantation d'éoliennes : « L'espace entre chaque vallée est relativement faible. Les éoliennes, deux fois plus hautes que les buttes, rentrent en concurrence visuelle avec elles gommant la subtilité et la douceur de la topographie locale. Elles seraient perceptibles de la majeure partie du territoire, concourant par ailleurs au mitage du paysage. » Pour Bernard Loup, du Collectif de la Plaine de France : « On ne peut pas tout mettre, Roissy, décharges, lignes HT, etc. » dans la Plaine de France. En revanche, le PNR du Gâtinais a lancé une étude sur le sujet et le PNR Oise-Pays de France, en 2011, a fait un bilan énergétique pour améliorer sa maîtrise de l'énergie en tablant sur le solaire photovoltaïque, la biomasse, l'isolation...

1. FED : FÉDÉRATION ENVIRONNEMENT DURABLE.

2. NPA : NEUFILIZE PRIVATE ASSETS.

3. ZDE : ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN.

4. ICPE : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

5. THT : TRÈS HAUTE TENSION.

Mais quelles énergies alternatives ?

air



PYLÔNES, LIGNES TÉLÉPHONIQUES, ÉOLIENNES REGROUPÉES EN UN MÊME LIEU (LOIRET).

Alors l'éolien dans le Val-d'Oise ?

Pour les Amis de la Terre du Val d'Ysieux, assurément oui. Que vaudraient nos beaux paysages s'ils étaient contaminés ? La part du département (5 à 10 éoliennes) ne représentant que 1 % du plan régional, ce n'est tout de même pas la mer à boire, il en faudrait d'ailleurs bien plus, mais dispersées. En effet, regrouper l'éolien départemental dans une minuscule ZDE de 13 communes sur 185 est certainement une erreur. Obliger au moins cinq éoliennes alignées en est une autre. Il faudra donc revoir tout cela. Par exemple, on ne comprend pas pourquoi on ne pourrait pas en mettre au cœur des énormes zones d'activités qui n'ont rien de pittoresque ou le long de la RD14, en zone de plaine entre Cergy et Magny-en-Vexin où aucun village n'est visible. Pour ceux qui refusent, proposer une énergie compensatrice pertinente équivalente : géothermie, biomasse, rénovation thermique, maison passive ou active, micro-cogénération...

Pourquoi défendre des sites si c'est pour y installer des équipements de type industriel impactants ? Mais qu'en est-il des lignes à haute tension, des antennes-relais, des décharges... Il a bien fallu trouver des solutions. Une éolienne est-elle plus impactante que les lignes HT ? Certains préconisent plutôt le recours au photovoltaïque. L'important n'est-il pas le renouvellement énergétique en laissant chaque territoire trouver les solutions et même des moyens locaux autonomes énergétiques : le coût global pour la collectivité ne peut-il pas peser dans la balance des réflexions ? Tout cela doit se faire dans la transparence et surtout dans la démocratie. Tant que cela restera imposé de l'extérieur et que les citoyens ne seront pas partie prenante de ces processus (et ils sont nombreux à ne pas sous-évaluer les changements climatiques, les limites de nos ressources, les atteintes à la Terre...), ces projets risquent de créer une envolée d'oppositions.

DOMINIQUE VEDY, VOE

Réunion du 21 mai 2012 sur l'éolien à la maison du PNR du Vexin

Tout d'abord grande surprise : pour une réunion consacrée aux éoliennes, elle ressemblait plus à une information publique qu'à une réunion de concertation. Pas plus de 50 à 60 personnes présentes : des maires, des agriculteurs, des associations. Autre surprise, aucune présentation ni synthèse sur les énergies actuelles produisant l'électricité. Le mot « nucléaire » ne sera pas prononcé. Certaines personnes s'étonnent et reprochent de ne pas aborder l'ensemble des énergies renouvelables. Aucun document de synthèse n'est distribué... Aucune présentation, même rapide, de ce qu'est l'éolien.

La concertation est présentée au titre de l'article 9 du Grenelle de l'environnement : il faut prévoir la production de 20 % d'énergie renouvelable, en considérant que 10 % sont déjà acquis (essentiellement par l'hydraulique), ce qui limite ainsi l'effort à fournir.

La réunion débute d'emblée avec un film présenté par Volubilis *Des éoliennes dans mon paysage...* Le ton est donné car il s'agit de l'implantation d'éoliennes en Provence, paysages de vallons et de grandes collines ou de petites montagnes boisées. On comprend tout de suite où on veut en venir.

Ensuite, on présente la position des « pour et contre » sur l'altération du paysage, sur le bruit, sur le clignotement des balises la nuit, la présence des lignes THT, en comparaison est évoqué l'éolien moderne, assez silencieux.

Le danger nucléaire est à peine effleuré...

Si presque tous les partisans de la défense de l'environnement sont pour l'éolien et le solaire, c'est plus compliqué quand il s'agit de savoir où installer les équipements. Le principe des écologistes étant de mettre au plus près les sources et les besoins, ce qui évite 30 % de perte en ligne, cela ne signifie pas forcément en mettre partout : il faut exclure les zones urbanisées, Roissy et ses avions et préserver les paysages ou les sites historiques. Mais la première des initiatives à prendre n'est-elle pas de baisser nos consommations énergétiques ?



LIGNE THT À VIARMES OÙ ON ENVISAGE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE 25 LOGEMENTS !

DOSSIER COORDONNÉ PAR ETIENNE BOHLER PRÉSIDENT DES AMIS DE LA TERRE DU VAL D'YSIEUX





Louvres : dix-sept ans après... toujours sous les lignes

Dix-sept ans d'actions et la ligne à très haute tension n'est toujours pas déplacée !



POINT A LA LIGNE!

- 1. THT : TRÈS HAUTE TENSION.
- 2. EPA : ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT.
- 3. RTE : RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ.

• POINT À LA LIGNE !
 43, AVENUE CHARLES-DE-GAULLE
 95380 LOUVRES
 CONTACT ANDRÉ DELANGLE
 06 67 15 97 48
 POINTALIGNE@VOILA.FR
 WWW.POINT-A-LA-LIGNE.ORG

DEPUIS 1995 l'association • Point à la Ligne! rassemble les riverains de trois lotissements de Louvres surplombés par une ligne de 400 000 volts (350 habitations, deux écoles et un gymnase). L'association demande qu'elle soit dévoyée dans des zones de la commune non constructibles, le long de la Francienne et le long de la ligne TGV Nord pour regrouper ainsi les nuisances.

Une ligne THT¹ de cette puissance génère de nombreuses nuisances : bruit, chocs électrostatiques au contact avec les parties métalliques des habitations (clôtures, poignées des fenêtres de toit, fil à linge, etc.), mais aussi risques de chutes de câbles ou de pylônes (tempêtes de plus en plus fortes et fréquentes) et, bien sûr, problèmes de santé. Sans minimiser l'esthétique et le stress.

Des étapes positives qui donnent confiance De longues attentes démobilisatrices

- ➔ **1998** Premières études de faisabilité du déplacement.
- ➔ **2000** EDF accepte de participer au financement.
- ➔ **2008** L'EPA² Plaine de France finance au nom de l'État.
- ➔ **2010** Réunion de concertation en préfecture.
- ➔ **2011** Seconde réunion de concertation : choix du tracé (celui préconisé par • Point à la Ligne ! depuis 1995).
- ➔ **2012** Planning administratif et des travaux.

Toutes les collectivités territoriales ont donné leur accord au dévoiement de la ligne THT. Mais, ensuite, il y a eu peu de volontaires pour porter et faire avancer rapidement le projet bien que la sécurité des riverains soit en jeu... (J'ai fait mon boulot, ce n'est pas à ma collectivité de suivre le dossier). On tourne en rond !

De nombreuses manifestations ont ponctué toutes ces années

Enquêtes, conférences, opérations néons, marche dans les quartiers, chaîne humaine, rassemblements,

pétitions, réunions publiques, expositions et présence aux événements locaux (Fêtes au blé, Forum des associations), à chaque élection, lettre aux candidats. Des centaines de lettres échangées, des rendez-vous avec les élus pour demande d'intervention. Des communiqués de presse : au moins cent cinquante articles sur notre action, des reportages radio et télé...

Et maintenant ?

Le planning que vient de proposer le préfet conduirait à un déplacement pour la fin 2016 alors que RTE³ avait annoncé 2014. Il allonge à l'envi toutes les étapes et inclut deux ans sans raison.

Le 20 octobre, au cours d'une réunion publique, les riverains ont adopté une motion demandant au préfet de réunir un comité de pilotage pour booster le déplacement de la THT et revoir le planning. Ils demandent également que le déplacement de la THT soit « priorisé » par rapport à l'autre projet local : l'éco-quartier Louvres-Puiseux-en-France.

L'association, avec les riverains, continuera son action jusqu'au déplacement effectif de la ligne. Cela avec le soutien de la population de Louvres qui, d'après un sondage Ifop de septembre 2012, approuve à 89 % le déplacement.

• POINT À LA LIGNE ! ■ ■ ■ ■

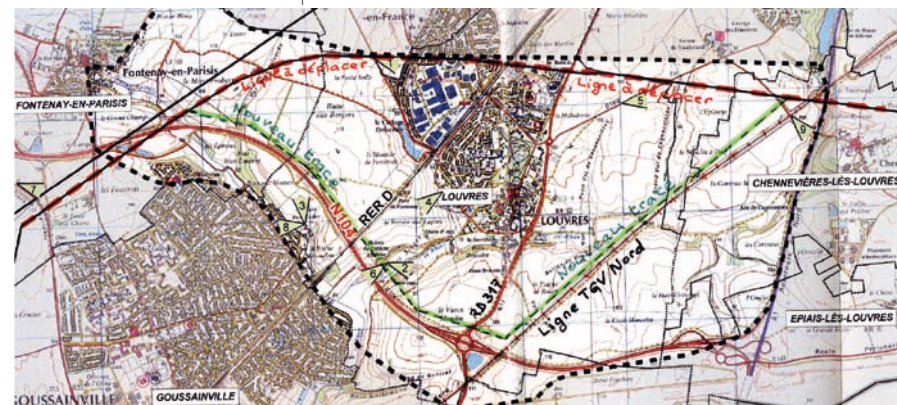
En 2008, un protocole est signé entre les partenaires institutionnels, l'EPA Plaine de France et RTE.

En 2010, RTE prévoit les travaux pour 2014.

En 2012, le planning proposé par la préfecture prévoit la réalisation en 2016 !

Le projet beaucoup plus récent de l'éco-quartier Louvres-Puiseux avance, lui, à grands pas.

Il faut « prioriser » le dévoiement de la THT !



PAR SON DÉVOIEMENT PARTIEL, LA LIGNE, EN LONGEANT L'A104 ET LE TGV NORD, REGROUPE LES NUISANCES.



RÉUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2012.

POINT A LA LIGNE!

Le gaspillage des déchets fermentescibles continue

déchets

EN 2012, la France méthanise moins de 1 % de ses déchets fermentescibles et creuse encore son retard avec les pays voisins. Le Val-d'Oise détient un des plus gros gisements avec les déchets ménagers des agglomérations denses (Argenteuil-Bezons, Val-de-France, Roissy, Cergy-Pontoise), les résidus agricoles (Plaine de France et Vexin français), les déchets verts (jardins, parcs, rameaux feuillus). Ce gisement se compte en centaine de milliers de tonnes hautement méthanogènes pour les déchets ménagers et alimentaires et même en millions de tonnes si l'on ajoute les déchets verts et les résidus agricoles. Il est néanmoins ignoré du département, des agglomérations, des organisations, y compris agricoles, qui pourraient transformer ces déchets en ressources. L'unique projet ayant fait l'objet d'une étude date de maintenant dix ans. Il n'a guère avancé et il se limite à une ferme d'élevage laitier au nord du département, qui traiterait environ 3 000 tonnes/an, y compris avec les apports extérieurs.

Tous les bus pourraient rouler avec le biométhane issu des déchets locaux

Quelques exemples. Une étude de terrain a comptabilisé 25 000 tonnes de déchets provenant des cantines scolaires rien que sur l'est du Val-d'Oise et le nord de la Seine-Saint-Denis. Cela représente largement de quoi faire rouler au gaz naturel tous les bus scolaires et tous les véhicules au service des écoles. Une autre étude a relevé 30 000 tonnes à récupérer sur les plates-formes aéroportuaires d'ADP à Roissy-CDG et au Bourget : de quoi faire rouler au bioGNV¹ tous les bus en service sur ces aéroports. Une autre étude a révélé le cas particulier de l'agriculture en Plaine de France : les résidus agricoles sont importants puisqu'ils ne trouvent pas d'emploi local (pas d'élevage) ni de valorisation (pas de méthanisation) ni de débouchés (l'encombrement des routes rend les emports de paille ou de feuillages trop coûteux). C'est un peu moins caricatural en Vexin. Sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, le potentiel urbain joint au potentiel agricole de proximité permettrait de faire rouler tous les bus au biométhane.

Comment expliquer cette situation au moment même où, en présence de la plupart des autorités compétentes du département du Val-d'Oise, aux 8^{es} Respirations d'Enghien, le prix Protect Air a été remis au Sydeme² pour sa réalisation d'économie circulaire à Forbach, à Artois-Méthanisation pour sa réalisation d'implantation desservie par voie navigable, rail... et au carburant Meth Od produit à Claye-Souilly à partir du méthane capturé sur une zone d'enfouissement d'ordures ?

Un exemple à suivre : le Sydeme à Forbach

Le Sydeme collecte les déchets fermentescibles dans des sacs de diverses couleurs qui sont triés automati-

quement par des systèmes simples, puis méthanisés. Le méthane produit de l'électricité, de la chaleur et du GNV qui alimente tous les véhicules du Sydeme. Le GNV ne produit pas de microparticules et beaucoup moins d'oxydes d'azote que le gazole. De plus, la méthanisation donne un « digestat » qui fournit un excellent compost. Il serait très simple de reproduire et d'adapter ce modèle aux agglomérations d'Argenteuil, de Val de France (Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse), de Cergy-Pontoise. Pourquoi ne le fait-on pas ? Il semble qu'il y ait plusieurs freins.

Pourquoi ce retard du Val-d'Oise ?

Il y a tout d'abord la résistance au changement et tous les intérêts qui ont pu s'installer avec les incinérateurs, mais aussi les chaufferies à bois qui ont un bilan thermique et aérologique moins bon que celui des incinérateurs et des méthaniseurs. Comme si on ignorait qu'une chaufferie à bois brûle moins bien le bois qu'un incinérateur aux normes, que son combustible requiert beaucoup de carburant pétrolier et que ses émissions restent plus nocives que celles d'un incinérateur, à fourniture de chaleur équivalente. Notons en passant que, si tous les projets de chaufferie à bois voyaient le jour, la forêt française disparaîtrait rapidement, et plus vite encore celle d'Ile-de-France. Est-ce pour maquiller ce fait que l'on dit pudiquement « biomasse » pour éviter de dire qu'on rase les forêts pour les brûler ?

On dit craindre les « vides de four » alors que des dizaines de milliers de tonnes de déchets de bois s'entassent sans trouver preneur. On dit manquer de place pour les méthaniseurs alors que des kilomètres carrés de terres agricoles sont artificialisés souvent pour des usages futiles ou inutiles.

On crée l'illusion d'améliorer les choses alors qu'on ne fait que les empirer, par exemple, en ajoutant de l'huile de colza au gazole, ce qui le rend encore plus polluant ; ou en profitant des financements pour des chaufferies à bois qui devront aller chercher au loin leurs plaquettes ou leurs granulés après avoir laissé quelques bosquets à la place des forêts.

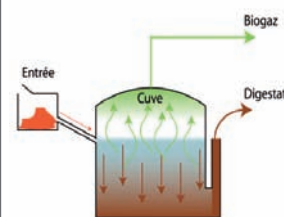
Enfin, avec la proximité des élections municipales, ce serait pour certains dévaloriser les choix faits précédemment.

JEAN-CLAUDE MARCUS, PRÉSIDENT DE L'ADFEEN³ ■ ■ ■

Des ordres de grandeur pour estimer le gaspillage qui perdure

1 tonne de = biogaz = gazole	Paille de maïs 400 Nm ³ 300 litres	Déchets de cantines 250 Nm ³ 200 litres
------------------------------	---	--

Le Val-d'Oise oublie les méthanisations et continue d'ignorer ses énormes gisements de déchets et de résidus fermentescibles



1. GNV : GAZ NATUREL VÉHICULE.

2. SYDEME : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE MOSELLE EST.

3. ADFEEN : ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA FORÊT D'ÉCOUEN ET D'ÉDUCATION À LA NATURE.

La Wallonie toute proche est très en avance sur la France et vient d'ailleurs y chercher les graisses et les résidus les plus méthanogènes. Quelques sites pour en savoir plus

WWW.RIAED.NET
WWW.VALBIOM.BE
AGRICULTURE.WALLONIE.BE



Assainissement en gestion publique la lutte d'Agleau dans l'Agglo

En janvier 2010, l'association Agleau (Alerte générale sur l'eau) a été officiellement déclarée avec pour objet d'examiner l'état de la distribution de l'eau, mais aussi de l'assainissement des eaux de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

1. CACP : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE.

2. AGLEAU : ALERTE GÉNÉRALE SUR L'EAU.

3. CCAS. CAISSE CENTRALE D'ACTIVITÉS SOCIALES.

QUAND, en 2008, la CACP¹ a confié pour dix-huit ans la gestion de l'eau potable à Véolia, des citoyens ont ressenti la nécessité de se regrouper et d'agir au sein de l'association Agleau².

Faut-il se demander aujourd'hui s'il était pertinent de se mobiliser alors que le mauvais coup était déjà porté ? Nul doute qu'une mobilisation en amont de la décision de confier à Véolia une délégation de service public de l'eau potable pour dix-huit ans (!) aurait permis, sinon d'empêcher ce projet, au moins d'étudier ses failles, d'alerter la population et de commencer à mettre les élus devant leurs responsabilités. En raison de ce regrettable retard à l'allumage, nous nous trouvons malheureusement aujourd'hui contraints de subir ce contrat.

Cela dit, l'association n'est pas restée inactive. Au point de devenir un acteur local incontournable dans tous les secteurs où les services publics sont confiés, sans retenue et sans un minimum de contrôle suffisant, à des entreprises privées.

Ainsi, c'est grâce à un travail d'expertise jamais entrepris auparavant que l'évolution détaillée de la tarification de Véolia, depuis 2009, pour le moins opaque et discriminatoire, est désormais consultable sur le seul site de l'association.

Par Agleau encore, les habitants de Cergy-Pontoise savent désormais que, lorsque leur consommation annuelle globale baisse, le prix du mètre cube d'eau augmente l'année suivante, comme en 2011 et 2012, pour compenser le manque-à-gagner de la multinationale de l'eau et de ses actionnaires sous le regard magnanime et bienveillant de la CACP. Pouvait-on imaginer cadeau moins écologique et plus socialement injuste ?

C'est aussi Agleau qui a dénoncé l'augmentation vertigineuse du prix du traitement des eaux usées par l'usine de Neuville-sur-Oise : 23 % en 2009, 13 % en 2010, 15,9 % en 2011 et 12 % en 2012 pour financer, par anticipation, la rénovation de la station et qui a permis, en fait, au concessionnaire Véolia de préserver un bénéfice énorme, représentant plus de 20 % du prix du mètre cube !

C'est toujours Agleau qui a établi que, chez Véolia, sans que cela choque nullement la CACP, les premiers mètres cubes consommés sont les plus chers.

C'est enfin Agleau qui a fait savoir que Véolia, grâce à une modification de ses sources d'approvisionnement, en 2011, a vu diminuer de 15 % son prix d'achat de



l'eau en gros, sans, bien sûr, répercuter cette baisse dans son prix de vente.

Même si elle s'était limitée à ce rôle de vigie, la création d'Agleau n'aura pas été inutile. Mais l'association a décidé de s'engager également dans des actions de terrain concrètes.

Un combat pour trois mesures immédiates

❶ Le fonds de solidarité eau, d'un montant annuel de 50 000 €, présenté à grand renfort de publicité, n'est même pas utilisé à 50 %. De fait, les chèques eau alloués par les CCAS³ aux personnes en difficulté relèvent plus de la charité que d'une véritable politique sociale. Agleau demande, à la place, que les premiers volumes d'eau consommés soient gratuits ou, au minimum, facturés à très bas prix.

❷ Les pertes sur le réseau, essentiellement imputables aux fuites, trop nombreuses, s'aggravent. Le réseau de distribution est réparé au coup par coup. Son taux de renouvellement est inférieur à l'obligation contractuelle souscrite par Véolia et, au train où vont les choses, le renouvellement du réseau nécessiterait trois siècles et demi. Agleau demande que la CACP oblige Véolia à respecter au moins ses engagements.

❸ Le contrat autorise le délégataire à augmenter ses tarifs en cas de diminution de la consommation. Agleau demande que la CACP renégocie immédiatement cette clause scandaleuse du point de vue social et écologique, dont le seul but est de préserver les profits de Véolia.

Une pétition pour le passage en régie publique de l'assainissement

Selon une jurisprudence du Conseil d'État de 2009, dite « commune d'Olivet », les contrats de délégation de service public relevant de l'environnement, qui ont été signés pour une durée supérieure à vingt ans, cesseront de produire leurs effets en 2015. Cela signifie clairement que les élus de Cergy-Pontoise ont la possibilité, à cette date, de remettre en cause le contrat de traitement des eaux usées qu'ils avaient généreusement attribué pour trente ans (!) à Véolia en 1992. Agleau a donc lancé une pétition qui demande le passage en régie directe de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise. Ce sont déjà plus de 1 000 habitants qui l'ont signée.

Parallèlement à cette campagne de signatures, Agleau a adressé une lettre à tous les élus de la CACP pour que cette question soit mise immédiatement à l'ordre du jour de cette assemblée. L'association craint, en effet, qu'une fois de plus, la CACP décide dans le secret des délibérations, de prolonger purement et simplement le contrat de Véolia.

AGLEAU ■ ■ ■



AGLEAU
34, RUE CLAUDE-BÉNARD
95610 ERAGNY-SUR-OISE.
AGLEAU@GMAIL.COM
HTTP://AGLEAU.FR

Forêt de Montmorency : vers un traitement paysager

espaces
forestiers

LE COMITÉ de gestion patrimonial de la forêt domaniale de Montmorency a été réuni le 21 septembre 2012 par l'ONF avec un ordre du jour important : la présentation de l'adaptation de l'aménagement du massif de Montmorency pour la période 2013 -2023.

Un événement rare...

Pour comprendre l'importance d'une telle réunion, il faut connaître les modalités de gestion d'une forêt domaniale. Celles-ci sont prévues dans un document qui porte le doux nom de « révisions d'aménagement » et qui vaut pour une période d'une vingtaine d'années. Normalement, ces révisions sont élaborées par les services de l'ONF, puis avalisées par un arrêté ministériel, qui scelle l'approbation du propriétaire, en l'occurrence l'État, au projet du gestionnaire, l'ONF.

La dernière révision de Montmorency valait pour la période 2003-2023 et elle est entrée en application dès son élaboration, c'est-à-dire bien avant son approbation par arrêté, puisque, pour des raisons que nul ne connaît, celui-ci n'a jamais été publié...

Or, à la suite des protestations conjuguées des riverains, des élus, des usagers et après plusieurs articles de presse de récrimination, l'ONF a décidé de suspendre l'application de la révision, puis de la refondre partiellement. Quasiment du jamais vu. Que s'est-il passé ?

Le plan 2004-2013

Le projet de gestion de l'ONF reposait sur un diagnostic qui peut être résumé en une citation extraite de la révision : « *On pourrait (...) considérer que les deux tiers de la forêt sont occupés par un même type de peuplement (même essence, même structure, même classe d'âge).* » Ce qui est en cause ici, et personne ne conteste ce diagnostic, c'est la présence dominante, voire « monopoliste » du châtaignier. L'intention de l'ONF était donc d'infléchir la proportion de châtaigniers de la forêt, en introduisant d'autres essences, et d'étager progressivement les classes d'âge des peuplements. Le problème est venu de la façon de procéder, au moyen de « coupes rases », qui ont soulevé l'opprobre général, pour des raisons diverses. Les élus et usagers les ont vécues comme une agression à leurs paysages, à leur environnement quotidien. Cette position est légitime et mérite d'être respectée. Les associations de défense de l'environnement ont été plus sensibles aux atteintes aux sols et à la biodiversité.

Quoi de neuf dans l'adaptation ?

À travers ce qui a été présenté, on retiendra la place prééminente accordée au traitement paysager. La prise en compte de la « sensibilité paysagère », déjà évoquée dans la révision en cause, est désormais renforcée par des études complémentaires et comporte de nombreuses implications. On note un ralentissement

des travaux de régénération, des coupes de plus petite taille avec un étagement dans le temps. L'avancée la plus spectaculaire est certainement l'introduction dans des zones nouvelles de traitement en futaie irrégulière pied à pied, à partir de taillis, et cela pour une surface annoncée de 780 hectares. L'exercice s'avère difficile, puisqu'il s'agit de sélectionner dans un taillis souvent très dense, des « tiges » susceptibles de se développer dès lors que l'on aura retiré les tiges qui leur font concurrence. Difficile, parce qu'on ne connaît pas la vitalité des souches et qu'on ignore davantage encore leur comportement à la mise en lumière. Bref, c'est clairement un pari qu'engage ici l'ONF, qui parle « *d'effort significatif en expertise et de perte d'efficacité économique* ».

Que doit-on en penser ?

Ce qui se passe à Montmorency est intéressant et devrait interpeller les associations à plusieurs titres. D'abord, si le projet leur a bien été présenté, force est de constater que les associations de défense de l'environnement n'ont en rien été consultées lors de sa préparation. Pas une réunion, aucun document préparatoire, aucune consultation, même informelle. Rien. Le reproche n'est pas à adresser aux agents locaux de l'ONF, mais à la structure même. La forêt est multifonctionnelle, et l'ONF croit en connaître tous les aspects. Nous n'en sommes pas sûrs, et nous sommes même certains qu'une ouverture vers des représentants de la société civile, porteurs de sensibilités différentes, ne pourrait qu'enrichir les projets et leur donner une légitimité supplémentaire.

En second lieu, on est en droit de penser que le coût de gestion de Montmorency va considérablement s'accroître, à la fois par des pertes de recettes et surtout par le recours à du personnel qualifié. Or l'ONF fonctionne financièrement en vase clos, les recettes provenant de l'exploitation des forêts (ventes de bois, chasse, etc.). Qui va payer ? L'Isle-Adam ? Carnelle ? D'autres forêts ? Très clairement, on aménage ici la forêt de Montmorency pour le bien-être de ses utilisateurs. Il semblerait équitable que l'ONF bénéficie à ce titre d'une compensation financière publique.

Enfin, il y a un oublié dans l'adaptation : la biodiversité. On sait que « *le bilan [biodiversité] est globalement préoccupant : nombre des espèces citées ont un statut précaire sur la forêt, et de nombreuses autres espèces, citées dans d'anciens inventaires, ont déjà disparu. L'arrêt de l'érosion de la richesse écologique de la forêt constituera un enjeu pour l'avenir* ». Cette dimension de la forêt multifonctionnelle est absente, de facto, du projet. Pas d'inventaires complémentaires, pas de mesures claires de protection de la biodiversité. Décidément, la balance est bien partie du côté du paysage... **PASCAL THOYER, PRÉSIDENT DE IASEF** ■ ■ ■

Les comités de gestion se résument à une présentation par l'ONF de son travail : pas de document préparatoire pas de consultation préalable des associations.



FORÊT DE MONTMORENCY :
CHÂTEAU DE LA CHASSE
TOUR DU PLUMET.

TAILLIS : c'est un peuplement composé de rejets de souches. Le bois est récolté rapidement (souvent entre 10 et 20 ans), puis la souche rejetée à nouveau, et ainsi de suite jusqu'à son épuisement.
FUTAIE : c'est un peuplement composé d'arbres adultes. On distingue la futaie régulière, où les arbres sont du même âge et de la même espèce, et la futaie irrégulière, où il y a un mélange d'espèces et d'âges.



Butte du Parisis : quels aménagements ?



CAROLE ESCOFFIER

Une vraie option environnement, c'est prendre en considération la nécessité de tendre vers une autonomie alimentaire, une proximité de loisirs qui évitent le recours intense à la voiture, la préservation des puits de carbone, etc.

1. PRIF : PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE.

2. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

3. ENS : ESPACE NATUREL SENSIBLE.

LA VILLE de Franconville et les associations ont une vision assez différente de l'aménagement des buttes du Parisis. Si Franconville s'est engagée en votant le Prif¹ et en valorisant ce lieu comme un espace naturel à la disposition des Franconillois dans de nombreux bulletins municipaux (avril 2008, PLU², etc.), elle n'en poursuit pas moins l'aménagement « économique » de ce secteur. La zone des Monfrais a vu l'installation d'un Ehpad pour personnes Alzheimer tout à côté d'une usine et de peintures et de solvants ! D'autres équipements existent sur cette zone depuis les années 1970 : centre équestre, de tir, camping, chenil...

La Ville pour la chaufferie, l'hôtel...

Mais depuis la modification du PLU de 2009, une deuxième zone UAm a fait son apparition, complètement isolée dans des zones naturelles. Sauf que ces zones naturelles, d'après le règlement de zone, peuvent recevoir des équipements tout à fait proches de ce qu'il convient d'appeler une urbanisation. Un premier projet a été la réalisation d'une aire de gens du voyage en accord avec la Région. Ensuite, une chaufferie intercommunale au bois est en construction : pour cela, on a déboisé pour le moment « illégalement » car les associations n'ont toujours pas eu accès à l'autorisation de déboisement. Le projet ponctionne 4 ha pour le bâtiment et le stockage et on le « présente » comme un projet « environnemental » parce que sa couverture sera végétalisée (lire aussi les délires architecturaux sur Europa City à propos de la végétalisation p. 7). L'utilisation bois, c'est positif, mais ce n'est pas zéro carbone, et la forêt (de France ou d'ailleurs) ainsi que les litières vont en payer le prix ; il faut aussi compter avec la rotation des camions (670/an) !

Ensuite existe un projet d'agrandissement du nouveau cimetière déjà commencé et auquel on a adjoint un

projet de lieu culturel, sans desserte en transport public, accordé à une association inconnue.

Enfin, la ville veut développer un espace hôtelier dans le bas des Monfrais et elle s'est positionnée pour un complexe cinématographique (12 salles, 3 000 places) uniquement accessibles en voiture. Les associations (environnement et culturelles) informées à temps du projet de cinéma s'y sont opposées ; la ville a perdu lors d'une première commission commerciale départementale ; elle a fait appel et a perdu définitivement une deuxième fois en commission nationale (14 juin 2012).

... mais contre l'exploitation du gypse

En revanche, elle s'oppose fortement à la continuation de l'activité d'extraction du gypse en souterrain. Elle craint le ballet des camions. À juste titre. Les associations aussi sont attentives à ce que cela ne débouche pas sur l'ouverture d'une bretelle d'autoroute sur l'A15 pour drainer la circulation de ces camions. Évidemment, une telle industrie « fragilise » la butte et n'autorise pas des équipements, une activité ou une fréquentation de véhicules trop intense.

Que souhaitent les associations ?

Un aménagement en accord avec l'objectif du Prif et de l'ENS³ : activité de tourisme doux, de promenade, d'agriculture biologique, d'arboriculture ou d'agropastorale. Nous pensons qu'il est nécessaire de rapprocher les sources de production alimentaire (maraîchage, fruits) des consommateurs, ce qui correspond à une forte demande, et qu'il faut pour cela préserver au maximum les espaces qui permettent ces activités. C'est un lieu proche de plusieurs villes qui peut aussi permettre des activités parascolaires de loisirs nature, en lien avec ce que pratique déjà l'AEV avec les Forestiers Juniors.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■■■



Vexin : triste constat des 3 Tilleuls



Stors : zone humide aux multiples richesses



C'EST par un bel après-midi d'automne du mois de septembre qu'une soixantaine de sympathisants de l'association des 3 Tilleuls se sont retrouvés pour arpenter les bois de Vauréal et ramasser des déchets de toutes sortes éparpillés par quelques personnes sans scrupule. Si les abords des chemins forestiers sont souvent souillés par des restes de petits emballages et autres bouteilles en plastique ou verre, en s'enfonçant davantage dans le massif, les trouvailles et surprises ont été parfois de taille : extincteurs, moquette, matelas, Caddy, poussette, volant de voiture, pneus, sièges, ferrailles, etc. À la fin de cette demi-journée, ce n'est pas moins d'une cinquantaine de sacs à gravats que les bénévoles ont remplis, sans compter tous les objets trop volumineux pour être mis dans des sacs ! Triste constat quand on sait qu'à cinq minutes de ces mêmes lieux une déchetterie gratuite est ouverte avec une amplitude horaire très large et que le long des chemins de nombreuses poubelles sont mises à disposition des promeneurs. Triste constat également quand, comme un fait exprès, dès le lendemain, de nouveaux emballages venaient joncher les mêmes chemins. Mais loin d'être découragée et consciente du bien-fondé de leur action, cette équipe de bénévoles s'est d'ores et déjà donné rendez-vous au printemps prochain, pour un nettoyage de plus grande envergure si possible, en y incluant les bords de l'Oise qui méritent également une attention particulière.

LES 3 TILLEULS ■■■



www.3tilleuls.fr 3tilleulsdevaureal@gmail.com

L'OPUSCULE sur *Les Oiseaux remarquables* du marais de Stors, qui est parti de l'idée de réaliser une trentaine de fiches sur les oiseaux, a abouti à une vraie brochure incluant une analyse géologique, des considérations sur l'avifaune, s'est enrichi de nombreux dessins de Michel Pajard et de multiples photos. Pour autant, il est resté concentré sur les oiseaux avec l'idée première, très pédagogique, de Jean-Luc Barrailler, son auteur, que c'est à partir du cheminement, et donc du biotope rencontré et en fonction de l'époque, qu'on pouvait voir tel ou tel oiseau. D'où des cartes, des schémas, des couleurs pour se repérer, etc.

Pour VOE comme pour l'AEV¹, cette création a été une épreuve longue et difficile car nouvelle pour l'association comme pour l'Agence, une démarche dont nous sommes tous fort satisfaits au final car l'accueil reçu par l'ouvrage est très positif².

Le marais est situé sur la commune de Mériel dans une petite vallée où coule le ru du Vieux-Moutiers, D'un côté, un coteau calcaire avec des escarpements de craie prolongé par une pelouse calcicole et dans le vallon une tourbière neutro-alkaline. C'est une réserve naturelle régionale, gérée par l'AEV qui y procède à de nombreux travaux pour maintenir son statut : un marais non entretenu devient un milieu fermé envahi par les arbres et qui s'assèche empêchant le développement de la flore et de la faune induite.

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien rend compte, en 2001, de 266 espèces botaniques identifiées. Cette même année, l'Opie³ a réalisé un inventaire des insectes relevant quatre espèces de coléoptères considérées comme déterminantes Znieff⁴ ; et le Corif⁵ relevait onze espèces d'oiseaux remarquables dans une expertise avifaunistique.

Il est conseillé d'aller sur le site de l'AEV⁶ pour trouver les propositions de visites organisées, car l'approche peut en être complexe, ténue, décevante et parfois limitée, pour les oiseaux pas toujours faciles à apercevoir, pour les insectes parfois microscopiques, pour les invertébrés cachés sous les pierres et du fait de lieux peu praticables.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■■■



1. **AEV : AGENCE DES ESPACES VERTS.**

2. **ARTICLES DANS L'ÉCHO DU 28 JUIN, LE PARISIEN DU 11 SEPT., INSECTES DE L'OPIE OISEAU MAGAZINE DE LA LPO ESPACES NATURELS ET PLAISIR DE LA CHASSE DE NOVEMBRE ET UN REPORTAGE DE FR3 DIFFUSÉ LE 2 NOV.**

3. **OPIE : OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT.**

4. **ZNIEFF : ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE.**

5. **CORIF : CENTRE ORNITHOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE.**

6. **WWW.AEV-ILEDEFRANCE.FR/INDEX > ANIMATIONS.**

ON PEUT SE PROCURER L'OUVRAGE PAPIER (GRATUIT) APRÈS DE LA RÉGION IDF, DE L'AEV OU DE VOE.

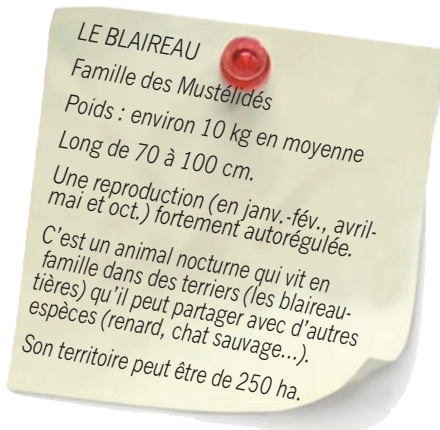


Blaireau, mal aimé des agriculteurs ?

Le blaireau (*Meles meles*) est un carnivore, qui se nourrit essentiellement de vers de terre, d'insectes, de micro-mammifères, de mollusques, d'amphibiens, de fruits, de bulbes, baies et céréales...

Sa destruction systématique jusqu'en 1988 par piégeage, poison ou gazage a réduit les effectifs. Ces pratiques sont désormais interdites. Mais pas sa chasse par tir ou vénerie sous terre ou par collet arêteiro dans des conditions encadrées préfectoralement.

Dans certains pays (Belgique, Espagne, Angleterre...) le blaireau est une espèce protégée.



SI LES CHASSEURS pratiquent sur cet animal, non classé « nuisible », mais cependant chassable, une chasse que beaucoup considèrent comme « limite », ce sont souvent les agriculteurs qui poussent à la destruction des blaireaux. Comme le sanglier, le blaireau adore le maïs en lait, mais ses dommages, pourtant minimes et souvent exagérés, ne sont pas indemnisés ; sans nul doute, les sangliers sont plus dévastateurs. Or la simple installation d'un fil ou d'un répulsif empêcherait leur passage.

Reproduction

Cette espèce n'a pas à être « régulée » : elle ne prolifère pas car elle respecte un processus d'autorégulation : un tiers seulement des femelles se reproduit annuellement. De plus, l'espèce subit la pression de la chasse, les accidents de la route et la mortalité « normale ». De ce fait, ses effectifs sont en baisse dans la majorité de nos régions et des associations se battent pour faire déclasser l'animal du statut d'espèce chassable.

DOMINIQUE VEDY ■■■



Tout comme la bécasse ou la bécassine dont nous parlions dans le précédent numéro, blaireau est utilisé dans la langue argotique pour parler d'un individu pas très fute-fute. Conscrit peu intelligent au ^{xiv} siècle, c'est un « cave » au ^{xx}. Un peu nul, un peu raté, un peu sournois. Pourtant, Bernard Hinault, quintuple vainqueur du Tour de France, portait ce surnom. C'est également un instrument très prisé du barbier puisque le pinceau-brosse servant à faire mousser le savon est composé de poils de blaireau.

Les terriers du blaireau

Les blaireaux utilisent deux types de terriers. Le principal, destiné à la mise bas et à la mauvaise saison (automne/hiver), peut comporter jusqu'à une vingtaine de gueules. Une « gouttière » (sorte de coulée à l'entrée de la gueule) est souvent caractéristique d'un grand terrier fortement fréquenté. Le terrier secondaire est plus petit au niveau de la gueule et les galeries sont moins étendues. Il se trouve en périphérie (50 à 150 m) et fait office d'aire de repos ou de refuge lorsque les blaireaux s'alimentent en limite de leur territoire ou pour les mâles lorsqu'ils sont chassés par les femelles lors des mises bas. Il se compose en général d'une ou deux gueules, rarement plus.

Source : Fédération nationale des chasseurs (FNC)

L'ANCCG a identifié en 2006 entre 100 et 200 terriers sur le Val-d'Oise essentiellement à l'ouest et au nord-ouest du territoire (rapport d'enquête nationale).



Elle défend les blaireaux



En 2005, Virginie Boyaval crée l'association *Mêlés pour défendre, protéger et faire connaître le blaireau*. Avec le soutien du conseil général de l'Oise, elle réalise, en 2008, un film de 52 minutes *Le Blaireau, de l'ombre à la lumière* qu'elle présente à travers toute la France lors de conférences pour sa protection.

L'homme est-il capable de cohabiter avec le blaireau ?

TANDIS que le blaireau est la mascotte des Anglais, en France, il est loin d'être apprécié. Ses longues griffes lui font une réputation d'animal dangereux alors qu'il ne s'en sert que pour creuser son terrier. L'ignorance est telle qu'on va l'accuser de férocité envers l'humain. Pourtant, cet animal pacifique, très discret, va plutôt fuir l'homme, son plus grand prédateur.

Si les Anglais aiment observer cet animal dans leur jardin, les Français vont le bannir. En effet, en période de sécheresse, il arrive que le blaireau s'aventure dans des propriétés pour chercher des vers de terre. D'un coup de griffe, il attrapera son mets préféré et laissera derrière lui des petits trous de moins de 5 cm de profondeur avec un diamètre de 3 cm, rien à voir avec les dégâts occasionnés par les sangliers. Pourtant, l'Homme, plutôt que de prendre plaisir à observer cet animal rare et sympathique, préfère se liguier contre lui, au point de vouloir l'exterminer.

Prendrons-nous conscience que la biodiversité fait partie intégrante de notre vie et que vivre dans un monde aseptisé ne nous rendra pas plus heureux.

VIRGINIE BOYAVAL ■■■

Deux associations de défense du blaireau
ASPAS : Association pour la protection des animaux sauvages :

www.aspas-nature.org

Près de nous

Meles - Virginie Boyaval
BP 60132 60201 Compiègne
virginie.boyaval@gmail.com
06 24 94 35 09